

‘...Je suis convaincu qu’une nouvelle période d’avancées significatives vers une économie cacaoyère mondiale durable et équitable s’ouvre pour l’Organisation durant les cinq prochaines années’

• **Michel Arrion**, Directeur exécutif

Abréviations

| | |
|----------------|--|
| • AFC | Comité administratif et financier |
| • AIC | Accord international sur le cacao |
| • ALICo | Alliance on Living Income in Cocoa |
| • CAA | Cocoa Association of Asia |
| • CB | Commission consultative |
| • CIAT | Centre international pour l’agriculture tropicale |
| • CMAA | Cocoa Merchants’ Association of America |
| • CMC | Conférence mondiale sur le cacao |
| • EC | Comité économique |
| • ECA | Association européenne du cacao |
| • EWGS | Groupe de travail d’experts sur les stocks |
| • ICC | Conseil international du cacao |
| • ICCO | Organisation internationale du cacao |
| • ISCR | Symposium international sur la recherche cacaoyère |
| • ICP | Indicateurs clés de performance |
| • NCA | Association nationale des confiseurs |
| • PSE | Paiements pour services environnementaux |
| • WGA | Groupe de travail sur la révision de l’Accord international de 2010 sur le cacao |



Sommaire

| | | | |
|--|-------|--|-------|
| L'année cacaoyère 2022/2023 Vue d'ensemble | // 4 | Atelier sur la Bourse africaine du cacao à l'intention des parties prenantes | 16 |
| À propos de l'ICCO | // 5 | Développement durable | // 17 |
| Message du Directeur exécutif | // 6 | Constitution d'un Groupe d'experts sur la sûreté alimentaire | 17 |
| Réunions du Conseil international du cacao et des organes subsidiaires | // 8 | Rapport sur les recommandations du Groupe de travail sur la promotion générique de la consommation de cacao | 17 |
| 37 ^e session extraordinaire : 8 décembre 2022, Montpellier, France ou par vidéoconférence Zoom | 8 | Bonne gouvernance et gestion | // 19 |
| 107 ^e session ordinaire : 25-28 avril 2023, siège de l'ICCO ou par vidéoconférence Zoom | 8 | Accord international de 2010 sur le cacao | 19 |
| 108 ^e session ordinaire 2-6 octobre 2023, Palm Club Hôtel, Abidjan, Côte d'Ivoire | 9 | Révision de l'annexe C de l'Accord international de 2010 sur le cacao | 20 |
| Transparence du marché | // 10 | Visites de travail dans les pays Membres | // 21 |
| Publication du Bulletin trimestriel de statistiques du cacao | 10 | Partenariats pour un meilleur impact | // 23 |
| Publication de bilans mensuels du marché du cacao | 10 | Contacts avec la Banque africaine de développement pour soutenir la création d'une Bourse africaine du cacao | 23 |
| Publication d'informations sur les cours quotidiens du cacao | 10 | Membres | // 24 |
| Publication de statistiques sur les flux commerciaux | 10 | 22 Membres exportateurs (au 1 ^{er} octobre 2023) | 24 |
| 30 ^e réunion du Groupe de travail d'experts sur les stocks | 11 | 30 Membres importateurs (au 1 ^{er} octobre 2023) | 24 |
| Rapport sur le marché mondial du cacao en 2022/23 | 12 | Finance et administration | // 26 |
| Développement du marché | // 15 | Ressources | 26 |
| Nouveaux cadres réglementaires biologiques dans l'Union européenne et aux États-Unis : analyses et implications pour le secteur cacaoyer | 15 | Reconduction du Directeur exécutif en poste | 26 |
| Étude de cas sur les coûts de la conformité au règlement de l'UE sur la déforestation importée | 15 | L'Organisation internationale du cacao célèbre 50 ans d'engagement pour un cacao durable et un revenu décent pour les producteurs | 26 |
| 2 ^e édition du Symposium international sur la recherche cacaoyère | 16 | Perspectives futures | // 28 |
| | | Intensification des efforts pour augmenter les revenus des cacaoculteurs dans le cadre du Plan d'action stratégique de l'Organisation approuvé pour la période 2024 - 2029 | 28 |
| | | Titulaires de charges pour l'année cacaoyère 2022/2023 | // 29 |



OFFRE MONDIALE DE CACAO

4,953 millions de tonnes
↑ **15 000 tonnes de plus**
que la campagne cacaoyère
précédente



BROYAGES MONDIAUX DE CACAO

5,002 millions de tonnes
↓ **2 000 tonnes de moins**
que la campagne cacaoyère
précédente



BILAN GLOBAL

- 99 000 tonnes*
* Récolte mondiale actuelle nette
(récolte brute corrigée pour pertes de
poids) moins les broyages.



MEMBRES DE L'ICCO

96% de la production mondiale de cacao
79% des broyages mondiaux de cacao





Mandat du Secrétariat

L'Organisation internationale du cacao (ICCO) est un organisme intergouvernemental composé de pays Membres exportateurs et importateurs de cacao.

Située à Abidjan, en Côte d'Ivoire, l'ICCO a été fondée en 1973 pour administrer l'Accord international de 1972 sur le cacao (AIC), suivi des Accords de 1975, 1980, 1986, 1993, 2001 et 2010.

Ces Accords ont été négociés par les gouvernements des pays producteurs et consommateurs de cacao sous les auspices des Nations Unies. Le septième Accord actuel – AIC 2010 – est entré en vigueur le 1^{er} octobre 2012.

La mission générale de l'ICCO est d'améliorer les moyens d'existence des communautés cacaoyères tout en satisfaisant la demande de produits de cacao de qualité issue d'une production durable sur le plan social et environnemental.

L'Organisation a pour mandat explicite d'œuvrer pour une économie cacaoyère mondiale durable, englobant les dimensions sociales, économiques et environnementales de la production, de la transformation et de la consommation de cacao.

Ce rapport annuel décrit les activités mises en œuvre par le Secrétariat de l'ICCO durant l'année cacaoyère 2022/23. Son contenu reflète l'avancement de la mise en œuvre du programme de travail 2022/23 approuvé par le Conseil international du cacao à sa 106^e session ordinaire en septembre 2022.





Message Du Directeur exécutif



Chers lecteurs,

L'année cacaoyère 2022/2023 a été marquée par plusieurs défis, notamment les effets de plus en plus prononcés du changement climatique, la persistance de risques liés à la COVID-19 et les répercussions des tensions géopolitiques croissantes, en particulier l'invasion de l'Ukraine par la Russie. Comme on pouvait s'y attendre, ces chocs interconnectés ont frappé les cacaoculteurs, en particulier en Afrique de l'Ouest - la première région productrice mondiale -, s'ajoutant aux perturbations causées par les conditions météorologiques défavorables et les maladies dans les zones cacaoyères.

En outre, l'entrée en vigueur du nouveau règlement de l'UE sur les produits sans déforestation en juin 2023 a suscité des inquiétudes pour toutes les parties prenantes dans les pays producteurs de cacao. Les coûts escomptés de la mise en conformité au nouveau règlement ont accentué des incertitudes déjà palpables dans la filière cacao.

Heureusement, l'ICCO est structurée, entre autres objectifs, pour aider les pays Membres à relever ces défis. Eu égard à ses fonctions de rassemblement et de médiation impartiale, notre organisation est stratégiquement positionnée pour jouer un rôle central dans la transformation positive de l'industrie cacaoyère mondiale. Nous sommes résolument engagés dans la recherche permanente d'un consensus entre des intérêts divers en promouvant la coopération. Dans ce contexte, l'étude commanditée par l'ICCO et réalisée par le Bureau for the Appraisal of Social Impacts for Citizen Information (Le BASIC) sur l'évaluation des coûts et des avantages de la conformité à la législation contribuera à soutenir nos pays Membres.

En effet, le concept de « soutien aux pays Membres » est précisément ce qui a inspiré les parties contractantes lorsqu'elles ont négocié en 1973 le premier Accord international sur le cacao (AIC) et créé notre Organisation. Sa création a été motivée à l'origine par la prise de conscience, dans le cadre du dialogue Nord-Sud, de la nécessité de relever les défis socio-économiques découlant de la nature volatile du marché cacaoyer. L'objectif était de soutenir les économies des pays exportateurs tout en répondant aux attentes des pays importateurs en matière de qualité de la production.

L'Assemblée générale des Nations Unies, puis la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), se sont principalement attachées à faire en sorte que les pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine tributaires des produits de base puissent tirer des revenus acceptables de leurs exportations. C'est dans ce contexte qu'est née l'idée d'un accord international sur le cacao, qui a évolué et pris forme au cours de diverses périodes de consultation et de conférences sur le cacao, sous l'égide des Nations Unies, entre 1963 et 1972.

Reconnaissant les efforts collectifs de tous les acteurs concernés depuis lors, l'Organisation a commémoré son 50^e anniversaire lors d'une cérémonie organisée à Abidjan, en Côte d'Ivoire, en octobre 2023. Cet événement symbolise un demi-siècle de dévouement inébranlable en vue d'encourager une croissance durable du secteur cacaoyer et d'assurer un revenu décent aux cacaoculteurs du monde entier.

Cet événement, qui coïncide avec le 10^e anniversaire de l'adoption de l'Agenda global du cacao et qui a rassemblé plus de 1 000 invités, a été rehaussé par la présence du Président de la République de Côte d'Ivoire, Son Excellence M. Alassane Ouattara, et de Son Excellence M. Nana Akuffo-Addo, Président de la République du Ghana.

Depuis ma prise de fonctions à la direction de l'ICCO en janvier 2019, je suis fier des nombreuses réalisations accomplies par notre Secrétariat en collaboration avec les pays Membres. En particulier, l'Organisation a élaboré et mis en œuvre avec succès un plan stratégique quinquennal dont l'objectif central est l'amélioration des revenus des exploitants. En outre, la collecte et l'analyse des données statistiques de l'ICCO se sont considérablement améliorées, favorisant la transparence et la confiance entre les parties prenantes du secteur cacaoyer.

Je tiens à exprimer ma sincère gratitude au Conseil international du cacao pour m'avoir donné, lors de sa 107^e session ordinaire en avril 2023, la possibilité de continuer à servir le secteur cacaoyer durant une nouvelle période de cinq ans. La chaîne de valeur du cacao est confrontée à un certain nombre de défis, allant des inégalités économiques et sociales au changement climatique et à son impact, et je reste déterminé à travailler avec nos Membres et nos partenaires pour développer des solutions innovantes qui favorisent une économie cacaoyère durable et équitable.



Conformément à cet engagement, j'ai présenté lors de la 108e session ordinaire du Conseil international du cacao, tenue du 2 au 6 octobre 2023, le premier projet du nouveau Plan d'action stratégique quinquennal (2024 - 2029), conformément à l'article 17 de l'AIC 2010.

Ce plan vise principalement à intensifier nos efforts pour augmenter les revenus des cacaoculteurs. Dans cette optique, nous avons défini une série d'objectifs concernant la transparence du marché, le développement du marché, la durabilité au sein du secteur, la promotion de la bonne gouvernance et la gestion efficace des ressources du Secrétariat.

Je suis convaincu qu'une nouvelle période d'avancées significatives vers une économie cacaoyère mondiale durable et équitable s'ouvre pour l'Organisation durant les cinq prochaines années.

• **Michel Arrion**





Réunions du Conseil international et des organes subsidiaires

Le Conseil international du cacao, qui est l'organe de gouvernance supérieur de l'ICCO, tient deux sessions ordinaires par année cacaoyère, ainsi que toute session extraordinaire requise. Le Conseil s'appuie sur deux organes subsidiaires, le Comité administratif et financier et le Comité économique. De plus, le Conseil dispose d'un organe consultatif, la Commission consultative sur l'économie cacaoyère mondiale. Les organes subsidiaires et consultatifs se réunissent parallèlement aux sessions ordinaires du Conseil.

Au cours de l'année cacaoyère 2022/2023, le Conseil international du cacao a tenu deux sessions ordinaires et une session extraordinaire.

● **37^e session extraordinaire** **8 décembre 2022, Montpellier, France ou par vidéoconférence Zoom**

La 37^e session extraordinaire du Conseil de l'ICCO s'est déroulée à **Montpellier, en France**, le 8 décembre 2022. Cette session s'est tenue dans un format hybride, certains délégués étant présents en personne et d'autres y ayant assisté sur une plateforme de **vidéoconférence**.

La 37^e session extraordinaire a été présidée par le Vice-Président du Conseil, Dr Narcisse Olinga, du Cameroun.

Parmi les principales décisions prises lors de cette session, le Conseil a approuvé :

- Les termes de référence (TdR) de l'étude commanditée par l'ICCO sur la Bourse africaine du cacao ;
- Les droits à payer par les pays non-membres pour la soumission de leur dossier technique au Panel ad hoc sur le cacao fin.

● **107^e session ordinaire** **25-28 avril 2023, siège de l'ICCO ou par vidéoconférence Zoom**

La 107^e session ordinaire du Conseil international du cacao a été présidée par le Président du Conseil de l'ICCO, M. Abel Fernandez, de la République dominicaine.

En ce qui concerne les organes subsidiaires du Conseil international du cacao, la 45^e réunion de la Commission consultative sur l'économie cacaoyère mondiale s'est déroulée sous la conduite de son Président, M. Lucas Jasman, Directeur d'exploitation de BT Cocoa. De même, la 20^e réunion du Comité économique a été présidée par M. Akos Hermann, 1^{er} secrétaire, au nom du président du Comité, S.E. M. Michael Wimmer (Belgique).

S.E. M. Aly Touré, de la Côte d'Ivoire, le porte-parole des pays producteurs, a présidé la 23^e réunion du Comité administratif et financier.

Parmi ses décisions, le Conseil a notamment approuvé :

- Les rapports de la 106^e session ordinaire et de la 37^e session extraordinaire du Conseil ;
- La composition du Groupe de travail d'experts sur la sûreté alimentaire (EWG-FS), formé de 16 experts ;
- Une étude à commanditer par le Secrétariat sur les coûts et les avantages de la réglementation de l'UE et des États-Unis sur les produits biologiques ;
- Une étude sur les coûts et les avantages de la conformité au règlement de l'UE sur la déforestation ;
- Les préparatifs de la 3^e édition du Symposium international sur la recherche cacaoyère (ISCR) ;



- Le rapport du Secrétariat sur l'évolution des cours des contrats à terme de cacao, les premières prévisions pour l'année cacaoyère 2022/2023 et une projection des perspectives de l'économie cacaoyère mondiale sur cinq ans, figurant dans le document CB/45/2 ;
- La constitution d'un Groupe de travail sur le Statut et le Règlement du personnel ;
- Le rapport sur la vérification des comptes de l'ICCO pour l'exercice financier 2021/2022.

● **108^e session ordinaire** **2-6 octobre 2023, Palm Club Hôtel, Abidjan, Côte d'Ivoire**

La 108^e session ordinaire du Conseil international du cacao et des organes subsidiaires a également été présidée par M. Abel Fernandez, de la République dominicaine.

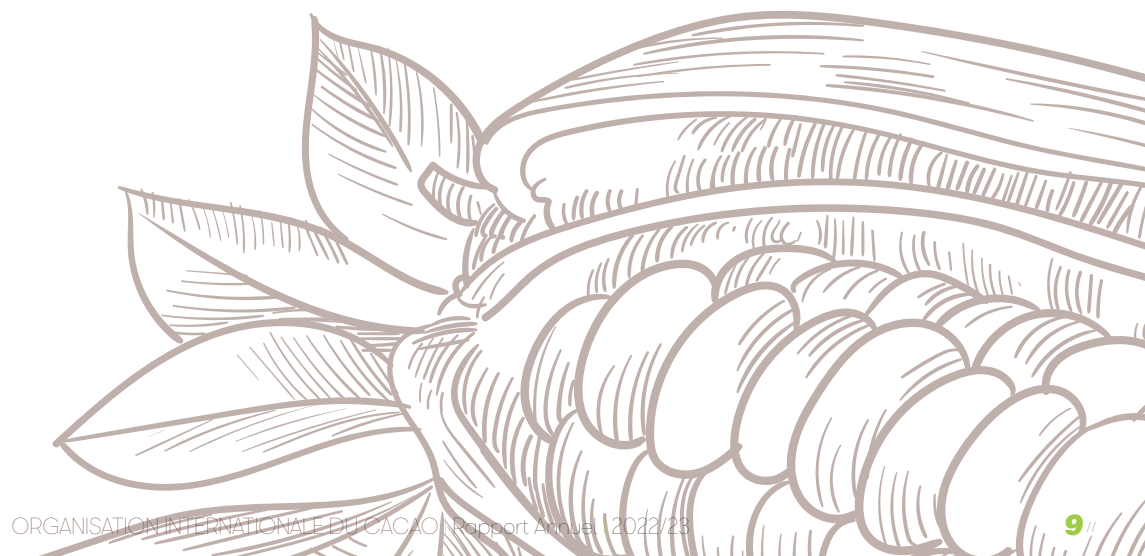
En l'absence du Président et du Vice-Président, la 46^e réunion de la Commission consultative sur l'économie cacaoyère mondiale s'est déroulée sous la présidence de M. Omer Maledy, du Cameroun, un délégué expérimenté d'un pays exportateur, conformément au règlement intérieur de la Commission. De même, la 20^e réunion du Comité économique a été conduite par sa Présidente, S.E. Mme Carole van Eyll, de Belgique.

En raison de l'indisponibilité du Président et du Vice-Président, la 24^e réunion du Comité administratif et financier a été présidée par M. Gaspard de Bousies, représentant de la délégation de l'UE en Côte d'Ivoire.



Parmi ses décisions, le Conseil a notamment approuvé :

- Le rapport de sa 107^e session ordinaire ;
- La révision de l'annexe C de l'AIC 2010, sur la base des recommandations figurant dans le ICC/108/5, concernant les pays producteurs de cacao fin ;
- La prorogation de la totalité de l'AIC 2010 pour une période de deux ans, conformément à l'article 62, sa validité étant prolongée jusqu'au 30 septembre 2026 ;
- La date limite révisée pour la soumission par les Membres de leurs notifications d'acceptation des amendements à l'AIC 2010, fixée au 30 septembre 2025 ;
- La communication de la résolution susmentionnée par le Président du Conseil au Secrétaire général des Nations Unies en sa qualité de dépositaire de l'AIC 2010 ;
- Le rapport du Secrétariat sur l'évolution des cours des contrats à terme de cacao, les deuxièmes prévisions pour l'année cacaoyère 2022/23 et une projection sur cinq ans des perspectives du marché mondial du cacao, figurant dans le document CB/46/2 ;
- Le programme de travail du Secrétariat pour l'année cacaoyère 2023/2024 ;
- Le deuxième projet de budget administratif pour l'année cacaoyère 2023/2024.





Transparence du marché

L'efficacité du marché dépend dans une large mesure du volume d'information dont disposent toutes les parties prenantes et de sa distribution équitable. La transparence du marché cacaoyer est donc subordonnée à la disponibilité d'informations appropriées, fiables, accessibles et actualisées sur l'offre, la demande, les stocks et les prix du cacao pour toutes les parties concernées.

Durant l'année cacaoyère 2022/23, le Secrétariat a mené une série d'activités à cet effet.

● Publication du Bulletin trimestriel de statistiques du cacao (QBCS)

Durant l'année cacaoyère 2022/2023 le Secrétariat de l'ICCO a publié quatre numéros du QBCS :

- Volume XLVIII, N° 4, en novembre 2022
- Volume XLIX, N° 1, en février 2023
- Volume XLIX, N°2, en mai 2023
- Volume XLIX, N° 3, en août 2023

● Publication d'informations sur les cours quotidiens du cacao

D'octobre 2022 à septembre 2023, les cours du cacao ont été publiés tous les jours sur le site web de l'ICCO. Conformément aux dispositions de l'AIC 2010, les cours sont exprimés comme suit :

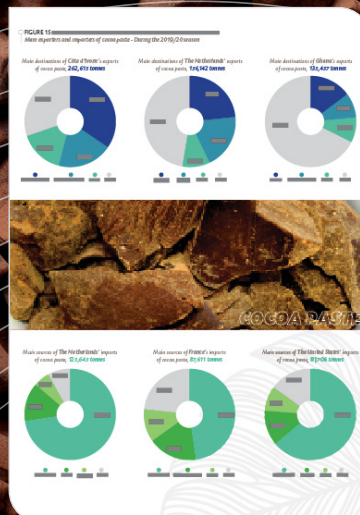
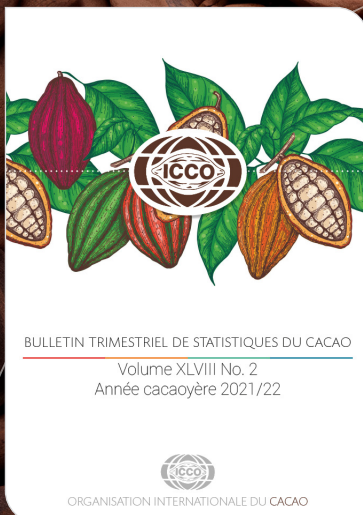
- Cours du jour ICCO : US\$/tonne et €/tonne
- Court à terme à Londres : £/tonne
- Court à terme à New York : US\$/tonne

● Publication de bilans mensuels du marché du cacao

Au cours l'année cacaoyère 2022/2023, le Secrétariat de l'ICCO a effectué une analyse du marché cacaoyer à intervalle mensuel. À cet effet, douze bilans mensuels ont été publiés sur le site web de l'ICCO.

● Collecte et publication de statistiques trimestrielles sur les flux commerciaux

Les statistiques sur le commerce de cacao relatives aux trimestres T2.22, T3.22, T4.22 et T1.23 ont été collectées et publiées de façon ponctuelle durant l'année cacaoyère 2022/23.



INTERNATIONAL COCOA ORGANIZATION

DAILY PRICES OF COCOA BEANS AND EXCHANGE RATES

| Prices and exchange rates at time of London close | Current day | Previous day | Previous crop Year average | % Change | |
|---|-------------------------|--------------------------|----------------------------|--------------|----------------------------|
| | 27-Aug-2022 Thursday | 26-Aug-2022 Wednesday | 2018/19 | Previous day | Previous Crop Year average |
| DAILY PRICES | | | | | |
| ICCO daily price (\$/50 tonnes) | 2399.06 | 2338.20 | 2267.48 | + 2.60% | + 3.82% |
| London futures (£/metric/tonnes) of | 1704.33 | 1673.67 | 1733.96 | + 1.83% | - 1.9% |
| New York futures (\$/metric/tonnes) of | 2541.33 | 2466.67 | 2377.39 | + 3.02% | + 9.65% |
| EXCHANGES RATES | | | | | |
| \$/£ (£ sterling/100€) | 1.31415 | 1.31030 | 1.38729 | + 0.29% | +2.85% |
| \$/€ (€ sterling/100€) | 1.32270 | 1.31883 | 1.27644 | +0.29% | +3.62% |
| EUR/USD (\$/€) | 0.84570 | 0.84642 | 0.88664 | -0.09% | -6.2% |
| EUR/£ sterling (\$/£) | 1.1885 | 1.1939 | 1.2532 | +0.21% | 1.9% |

£/London futures - average of three nearest active futures trading months on ICE Futures Europe
 \$/New York futures - average of three nearest active futures trading months on ICE Futures U.S. at time of London close

30^e réunion du Groupe de travail d'experts sur les stocks

Conformément à l'article 31 de l'AIC 2010, afin d'accroître la transparence du marché, le Secrétariat de l'ICCO publie chaque année les informations reçues des parties pertinentes sur les niveaux des stocks de fèves et de produits de cacao dans le monde entier.

Le Groupe de travail d'experts de l'ICCO sur les stocks (EWGS) a tenu sa 30^e réunion le 26 janvier 2023 par vidéoconférence sous la présidence de M. Steve Wateridge, de Tropical Research Services.

Par rapport aux enquêtes précédentes, le Secrétariat a souligné que le large soutien de la communauté cacaoyère a permis à l'enquête de l'ICCO sur les stocks de cacao dans les entrepôts portuaires européens pour l'année cacaoyère 2021/2022 d'atteindre un taux de réponse de 96 %. Il est également signalé que la quasi-totalité des grands entreposeurs européens qui stockent du cacao ont fourni des informations sur les volumes de cacao en leur possession au 30 septembre 2022.

En outre, le Secrétariat a indiqué que les résultats de l'enquête datée du 30 septembre 2022 montraient que les stocks de cacao européens s'élevaient à 830 954 tonnes à la fin de l'année cacaoyère 2021/2022, soit une hausse de 11,42 % ou 85 164 tonnes par rapport à la campagne précédente. Cependant, la prudence est de rigueur pour interpréter ces résultats du fait que certains entrepôts n'ont pas répondu.

D'après les résultats de l'enquête de l'ICCO auprès des entreposeurs européens, associés aux informations publiées et à diverses hypothèses de travail, la répartition géographique des stocks mondiaux peut être identifiée selon quatre emplacements : le cacao stocké dans les pays importateurs de cacao, les stocks de cacao détenus dans les pays producteurs, les fèves de cacao détenues en Asie du Sud-Est et les fèves de cacao en transit. L'enquête du Secrétariat pour la campagne 2021/22 a estimé et localisé 1,788 million de tonnes de fèves de cacao stockées au 30 septembre 2022, soit un recul de 23 000 tonnes par rapport à l'estimation révisée correspondante de l'année cacaoyère précédente. Ces stocks sont répartis comme suit : 1,290 million de tonnes dans les pays importateurs de cacao, 201 000 tonnes dans les pays producteurs, 223 000 tonnes en Asie du Sud-Est et 75 000 tonnes en transit.

La hausse des stocks identifiés aux États-Unis se reflète dans la tendance positive des stocks identifiés en Europe, mais contraste avec les stocks identifiés dans les deux principaux pays producteurs de cacao. Comme indiqué précédemment, les facteurs qui ont pu conduire à l'augmentation des stocks dans les pays importateurs comprennent les questions de logistique, les frais de transport et la fermeture d'usines en Belgique. En revanche, la baisse de la production et la hausse des broyages ont contribué à la diminution des stocks dans les principaux pays producteurs.

Les stocks mondiaux totaux estimés et les stocks statistiques de l'ICCO pour la campagne 2021/22 s'établissent respectivement à 1,788 million de tonnes et 1,662 million de tonnes. L'EWGS souligne qu'étant donné que les stocks statistiques sont exceptionnellement inférieurs aux stocks mondiaux totaux estimés, le Groupe se réunira avec le Secrétariat pour examiner et réviser si nécessaire les stocks statistiques.

Une comparaison des stocks de cacao détenus au 30 septembre de l'année 2020, 2021 et 2022 est présentée dans le tableau ci-dessous :

| EMPLACEMENT DES STOCKS ESTIMÉS ET IDENTIFIÉS DE CACAO EN FÈVES | 30 Septembre 2020 | 30 Septembre 2021 | 30 Septembre 2022 |
|--|-----------------------------|--------------------------|--------------------------|
| | <i>(Milliers de tonnes)</i> | | |
| STOCKS DES PAYS IMPORTATEURS DE CACAO | 1 054 | 1 192 | 1 290 |
| STOCKS DES PAYS EXPORTATEURS DE CACAO | 214 | 312 | 201 |
| FÈVES DE CACAO EN TRANSIT | 81 | 108 | 75 |
| TOTAL DES STOCKS ESTIMÉS ET IDENTIFIÉS* | 1 350 | 1 811 | 1 788 |
| <i>Stocks estimés et identifiés en pourcentage des stocks statistiques</i> | 79% | 82% | 76% |
| Stocks statistiques de l'ICCO | 1 719 | 1 928 | 1 622 |

* Il se peut que les totaux diffèrent de la somme des composants, les chiffres ayant été arrondis.

● Rapport sur le marché mondial du cacao en 2022/2023

À la fin de l'année cacaoyère 2022/2023, le Secrétariat de l'ICCO a publié en octobre 2023 un rapport sur le marché mondial du cacao.

○ Fondamentaux du marché

La campagne cacaoyère 2022/23 s'est achevée sur un déficit de production dû essentiellement à l'insuffisance de l'offre en provenance de la Côte d'Ivoire et du Ghana, pays qui produisent à eux deux près des deux tiers de l'offre mondiale de fèves de cacao, et dont les changements dans les niveaux de production tendent à avoir un impact significatif sur le marché mondial du cacao.

En effet, après avoir connu un déficit substantiel de l'offre lors de la campagne précédente, le marché mondial du cacao a enregistré un nouveau déficit en 2022/2023, bien que moins prononcé. Ce déficit, estimé par le Secrétariat de l'ICCO à environ 99 000 tonnes, a été principalement attribué aux conditions météorologiques défavorables tout au long de la période considérée. Par ailleurs, une baisse des volumes de broyages de 2 000 tonnes a été estimée par rapport à la campagne cacaoyère précédente.

L'effet combiné de ces facteurs a donné lieu à une hausse substantielle de 22,1 % du prix indicateur de l'ICCO (moyenne annuelle), qui a atteint 2 140 US\$ la tonne en 2022/2023.

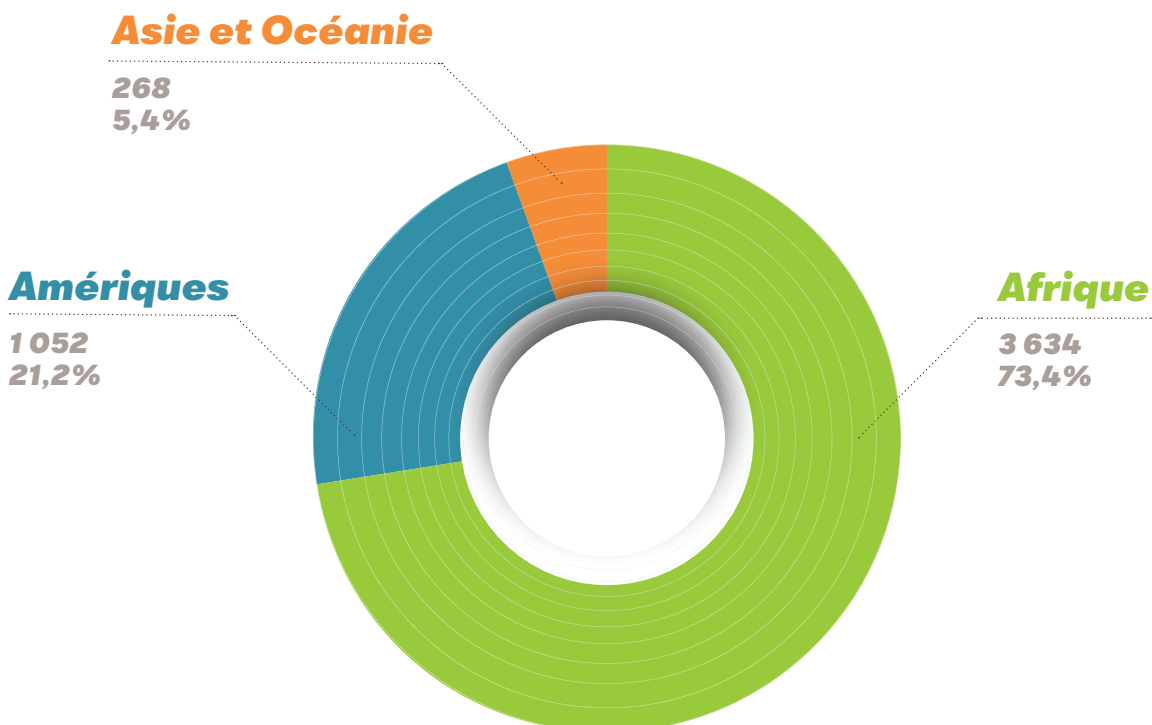
○ Offre

La déficience mondiale de production enregistrée lors de la campagne 2022/2023 a suscité des inquiétudes sur le marché du cacao. Il convient de souligner qu'un nouveau déficit de l'offre est actuellement envisagé pour la campagne 2023/2024, le changement climatique et la prévision d'un épisode El Niño figurant parmi les facteurs susceptibles d'affecter la production. Par conséquent, les opérateurs du marché suivent de près la situation de déficit de l'offre qui en résulte.

Sur le plan régional, par rapport à la campagne précédente, la production des Amériques a augmenté de 8 %, passant de 973 000 tonnes à 1,052 million de tonnes. L'Afrique a enregistré une légère progression d'un peu plus de 1 %, la production passant de 3,589 millions de tonnes à 3,634 millions de tonnes. En revanche, l'Asie et l'Océanie ont connu une hausse de 1 %, passant de 265 000 tonnes à 268 000 tonnes.

En termes de production mondiale totale, l'Afrique a représenté 73,4 % de la production mondiale, tandis que les parts des Amériques et de l'Asie et de l'Océanie se sont élevées respectivement à 21,2 % et 5,4 %, comme indiqué sur la figure 1 ci-dessous.

Figure 1 : parts régionales de la production mondiale de cacao (milliers de tonnes) - Estimations 2022/23



Les broyages, un indicateur de la demande

Les broyages de cacao étant un baromètre clé de la demande de cacao, la diminution persistante des chiffres de broyages trimestriels en glissement annuel publiés par les principales associations cacaoyères régionales tout au long de la campagne 2022/2023 traduisent une baisse substantielle de la demande de cacao.

Sur le plan régional, par rapport à l'année précédente, les estimations du Secrétariat montrent que les broyages ont diminué de 1 % en Europe pour s'établir à 1,753 million de tonnes. Parallèlement, les broyages ont baissé de 2 % en Asie et en Océanie pour se situer à 1,129 million de tonnes, tandis qu'ils sont restés stables dans les Amériques où ils s'établissent à 935 000 tonnes. La plus forte croissance des broyages s'est produite en Afrique, qui a progressé de 4 % pour atteindre 1,184 million de tonnes.

En termes de broyages mondiaux totaux, l'Europe a représenté 35 % de l'utilisation mondiale de cacao, suivie par l'Afrique 24 %, l'Asie et l'Océanie 22 % et les Amériques 19 %. Il est estimé que les activités de broyage sont restées moroses durant la campagne 2022/2023 dans les régions traditionnelles. En 2022/2023, les broyages cumulés en Europe ont diminué de 2 % par rapport à l'année précédente, passant de 1 473 084 tonnes à 1 444 533 tonnes.

Les chiffres de broyages cumulés pour la campagne 2022/2023 en Amérique du Nord, publiés par la National Cocoa Association (NCA), font apparaître un recul de 11 %, passant de 466 451 tonnes à 417 170 tonnes. Il a été observé que l'Amérique du Nord a importé davantage de produits semi-finis, ce qui peut expliquer la réduction de la transformation de fèves.

En ce qui concerne l'Afrique, la Côte d'Ivoire a fait preuve de résilience dans la croissance de la transformation du cacao. Pour la campagne 2022/23, les broyages du pays sont estimés en hausse de 8 % (60 000 tonnes), se situant à 770 000 tonnes. Au Ghana, la faible production a entraîné une chute de 5 % des broyages, estimés au total à 280 000 tonnes.

En Asie, les données cumulées publiées par la Cocoa Association of Asia (CAA) font apparaître une réduction de 3%, passant de 904 597 tonnes à 878 279 tonnes durant l'année cacaoyère 2022/2023.

Évolution des cours à terme de cacao

Les deux figures ci-dessous illustrent les fluctuations des deux premières positions des cours des contrats à terme de cacao à l'ICE Futures Europe Exchange de Londres et à l'ICE Futures U.S. Exchange de New York au cours de l'année cacaoyère 2022/2023.

Figure 3 : évolution des cours des deux premières positions des contrats sur le marché à terme de Londres en 2022/23

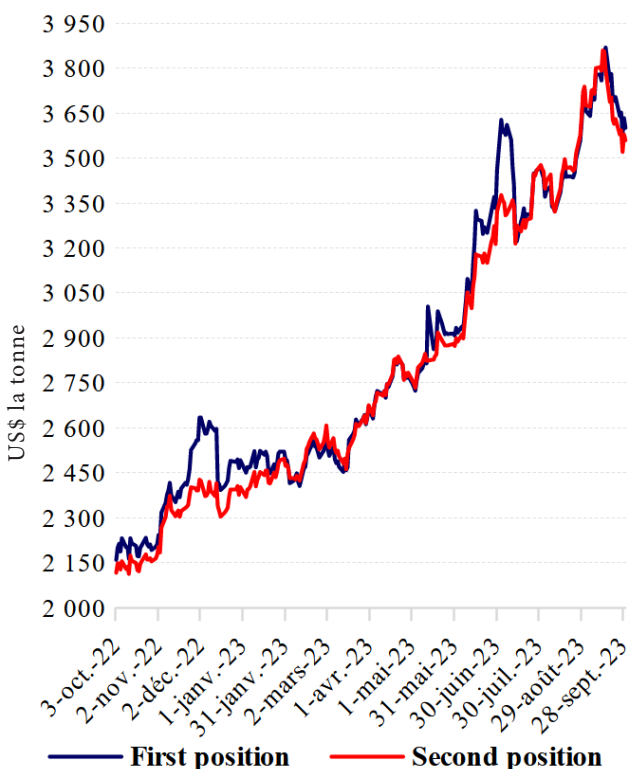
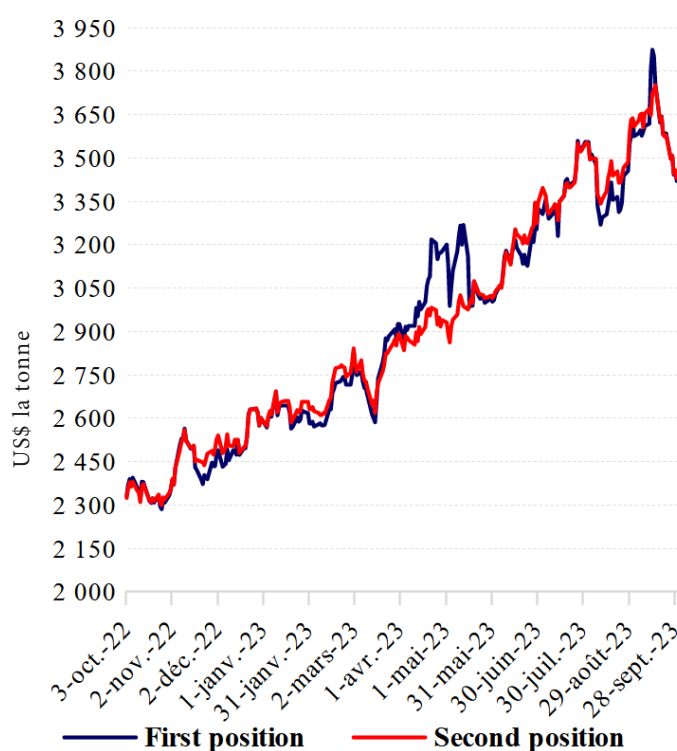


Figure 4 : évolution des cours des deux premières positions des contrats sur le marché à terme de New York en 2022/23



Au cours de la période considérée, les cours du contrat à terme de cacao du mois le plus proche, libellés en dollar des États-Unis, ont fluctué entre 2 159 US\$ la tonne et 3 869 US\$ la tonne à Londres et entre 2 285 US\$ la tonne et 3 874 US\$ la tonne à New York.

Récolte principale (octobre 2022 – mars 2023)

Durant la campagne cacaoyère 2022/2023, les cours à terme ont démarré à un faible niveau en octobre 2022, évoluant entre 2 159 US\$ la tonne et 2 203 US\$ la tonne à Londres, tandis que les cours ont stagné à New York entre 2 331 US\$ la tonne et 2 333 US\$ la tonne. Cependant, une forte augmentation a eu lieu en novembre 2022, avec une montée en flèche de 16 % à Londres, jusqu'à 2 559 US\$ la tonne, tandis que les cours gagnaient 3 % à New York pour atteindre 2 564 US\$ la tonne. Ces hausses des cours ont été attribuées aux inquiétudes suscitées par les pluies torrentielles en Afrique de l'Ouest et par une grève au port de San Pedro, en Côte d'Ivoire, faisant naître des craintes quant à la quantité et à la qualité de l'offre de cacao.

Au cours du mois de décembre 2022, les cours du cacao ont poursuivi leur hausse, atteignant 2 491 US\$ la tonne à Londres et 2 601 US\$ la tonne à New York. Cette tendance haussière était due aux inquiétudes concernant les effets d'un épisode de sécheresse. En janvier 2023, la diminution des exportations de cacao de Côte d'Ivoire révélait des problèmes d'approvisionnement potentiels. Entre février et mars 2023, les cours ont continué d'augmenter et malgré un bref repli dû à la faillite de la Silicon Valley Bank, les cours à terme sont restés solides grâce aux mesures adoptées par les États-Unis pour empêcher une crise financière. À Londres, les cours à terme du cacao ont augmenté de 9 % pour atteindre 2 670 US\$ la tonne, tandis que les cours de la première position des contrats à terme de cacao à New York ont gagné 13 % pour atteindre 2 927 US\$ la tonne. Ces hausses de cours ont été alimentées par les craintes de non-respect des engagements des exportateurs, l'effet des maladies du cacao et l'évolution du sentiment sur le marché reflétant la volatilité des prix observée durant la campagne.

Récolte intermédiaire (avril 2023 – septembre 2023)

Durant la campagne cacaoyère 2022/2023, une série de facteurs a entraîné des hausses significatives des cours. Dans un premier temps, le faible niveau de l'offre de fèves cacao d'Afrique de l'Ouest, allié aux pluies abondantes dans les régions cacaoyères de Côte d'Ivoire, ont fait craindre la possibilité d'un retard dans la récolte intermédiaire du pays et le risque accru de foyers de pourriture brune. Ces contraintes pesant sur l'offre ont conduit à une hausse substantielle des cours du cacao, qui ont augmenté de 35 % à Londres, passant de 2 159 US\$ la tonne à 2 908 US\$ la tonne, et de 29 % à New York, passant de 2 331 US\$ la tonne à 3 003 US\$ la tonne à la fin du mois de mai 2023. Les incertitudes concernant l'approvisionnement en cacao ont subsisté en juin-juillet 2023, les fortes précipitations en Côte d'Ivoire menaçant d'inonder les plantations de cacao et de réduire encore plus la production. Les cours ont franchi la barre des 3 000 US\$ la tonne à Londres pour s'établir à 3 469 US\$ la tonne à la fin de juillet 2023.

En août 2023, il est devenu évident que la campagne 2022/23 pouvait se conclure par un déficit de l'offre, synonyme de cours élevés du cacao. À Londres, la moyenne des cours se situait à 3 453 US\$ la tonne, tandis que le cours moyen à New York s'établissait à 3 416 US\$ la tonne. Ces cours représentaient une hausse substantielle par rapport au faible niveau enregistré en octobre 2022. À la fin de septembre 2023, les cours du cacao ont atteint 3 869 US\$ la tonne à Londres et 3 874 US\$ la tonne à New York, représentant des gains remarquables de 79 % et 70 % respectivement. Ces cours relativement élevés résultaient de la perspective d'un nouveau déficit de l'offre durant la campagne 2023/24 sur le marché, révélant la persistance de problèmes en matière d'offre et de production de cacao.





Conformément à son Plan d'action stratégique (2019-2024), l'ICCO œuvre pour la croissance durable du marché du cacao, c'est-à-dire pour un marché évoluant dans un cadre institutionnel solide, élément crucial de son efficacité et de son développement.

● **Nouveaux cadres réglementaires biologiques dans l'Union européenne et aux États-Unis : analyses et implications pour le secteur cacaoyer**

Lors de l'élaboration de son Plan d'action stratégique quinquennal (PAS), le Secrétariat de l'ICCO a signalé un changement notable dans la dynamique de la demande sur le marché du cacao. En effet, une importance croissante est accordée aux produits de cacao et de chocolat de haute qualité, en particulier sur les marchés matures. De ce fait, les consommateurs recherchent de plus en plus des produits de cacao et de chocolat qui privilégient la durabilité, la traçabilité, la production biologique, la transformation artisanale, les bienfaits pour la santé et le respect de normes de sûreté alimentaire rigoureuses.

Cela souligne l'engagement du Secrétariat dans la promotion du cacao biologique, entre autres initiatives, par le biais d'un suivi permanent de l'évolution du marché du cacao biologique.

Durant l'année cacaoyère 2022/2023, une étude documentaire a été consacrée au marché du cacao biologique, analysant plus précisément les répercussions des nouveaux cadres réglementaires de l'Union européenne et des États-Unis pour le secteur cacaoyer. L'étude a examiné différents cadres législatifs, à savoir le nouveau règlement de l'UE sur la production biologique [848/2018] et le nouveau Règlement final sur le renforcement de l'application des règles de production biologique [SOE] par rapport à l'ancien règlement de l'UE sur la production biologique [834/2007] et au Programme biologique national de l'USDA [NOP].

Les résultats de l'étude ont indiqué que les changements introduits par les nouvelles réglementations de l'UE et des États-Unis en matière de production biologique vont dans le sens d'une convergence des critères, dans l'objectif de créer des conditions équitables. L'étude a également signalé un aspect essentiel : les critères d'éligibilité plus stricts pour la certification de groupe dans le cadre du nouveau règlement de l'UE pourraient rendre l'accès au marché de l'UE plus coûteux, pénalisant en particulier les producteurs de cacao biologique relativement importants et les coopératives existantes, les fédérations de coopératives et les transformateurs/exportateurs avec des agriculteurs affiliés.

L'étude a indiqué en outre que cette différence devrait conduire à l'émergence de deux marchés biologiques distincts, basés sur deux systèmes de certification spécifiques, pouvant entraîner une réorientation des exportations biologiques vers la réglementation la moins restrictive pour les groupes d'opérateurs qui n'ont pas la capacité de satisfaire aux exigences du nouveau règlement de l'UE.

Après la présentation de l'étude, le Conseil a décidé de charger le Secrétariat de commanditer une autre étude visant à approfondir l'analyse ainsi qu'à répondre aux questions suivantes :

(i) Certaines dispositions des nouvelles réglementations de l'UE et des États-Unis pourraient augmenter les coûts de certification biologique pour accéder à ces marchés. Par conséquent, ces règles ne sont-elles pas en contradiction avec l'objectif d'augmenter la consommation de produits biologiques ?

(ii) Si l'on considère la chaîne de valeur du cacao biologique – des producteurs de cacao aux consommateurs finaux –, qui supportera la majorité des coûts de conformité à ces nouveaux cadres réglementaires sur la production biologique ?

● **Étude de cas sur les coûts de la conformité au règlement de l'UE sur la déforestation importée**

Durant l'année cacaoyère 2022/2023, le Bureau for the Appraisal of Social Impacts for Citizen Information (Le BASIC) a informé les pays Membres des premières conclusions d'une étude commanditée par l'ICCO. Cette étude était consacrée aux coûts supportés par les coopératives d'exportation de cacao pour respecter le règlement de l'Union européenne sur la déforestation importée.

Après la réception de ce rapport, le Conseil a demandé aux consultants de valider leurs estimations en contactant les parties prenantes du secteur dans les pays exportateurs de cacao et à mener des entretiens dès que possible.

● 2^e édition du Symposium international sur la recherche cacaoyère (ISCR)

La deuxième édition du Symposium international sur la recherche cacaoyère (ISCR), coorganisée par l'Organisation internationale du cacao (IICO) et le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD), a eu lieu du 5 au 7 décembre 2022 au CORUM de Montpellier, en France.

Les objectifs du symposium étaient les suivants :

- a. Fournir un forum à la communauté cacaoyère et aux scientifiques afin d'échanger sur les derniers résultats de recherche ;
- b. Présenter les progrès technologiques et les innovations dans le secteur cacaoyère ;
- c. Analyser les retombées potentielles des résultats des recherches sur le secteur cacaoyère et les revenus des exploitants ;
- d. Adresser des recommandations pratiques et pertinentes au secteur cacaoyère ;
- e. Convenir des priorités de l'action collective.

Le symposium a réuni plus de 500 participants de quelque 250 organisations, comprenant des instituts de recherche, des institutions du secteur privé et public, des gouvernements et des organisations de la société civile. Environ 40 nationalités y ont été représentées.

En ce qui concerne les résultats du symposium, quatre conférences principales, 75 présentations orales et 135 présentations sur poster ont traité un large éventail de sujets comprenant la culture du cacao, le cacao durable, le changement climatique ainsi que les innovations à l'appui de la transformation du cacao et du développement du marché.

Afin d'assurer la diffusion des résultats, le Comité scientifique a élaboré avec le Secrétariat de l'IICO un rapport contenant les principales recommandations. Ce rapport et les présentations sur ont été téléchargés sur le site web de l'ISCR et peuvent être consultés sur le lien suivant : <https://www.iscrsymposium.org/presentations-iscr-2022/>

Afin d'évaluer le succès du symposium et d'améliorer l'organisation des prochaines éditions, le Secrétariat de l'IICO a envoyé un questionnaire en ligne aux 500 participants inscrits, auquel 101 participants ont répondu, soit un taux de réponse de 20 %.

Les résultats de l'enquête indiquent que 40 % des personnes interrogées étaient très satisfaites en termes généraux de leur participation à l'ISCR, 48 % étaient satisfaites et 11 % étaient plutôt satisfaites. Elles ont apprécié la communication assurée par le Secrétariat de l'IICO avant et pendant le processus d'inscription (via les réseaux sociaux, sur le site du symposium et par courriel) et les installations disponibles sur place. Dans l'ensemble, elles estiment que les objectifs du symposium ont été atteints.

● Atelier sur la Bourse africaine du cacao à l'intention des parties prenantes

Conformément à son programme de travail 2022/2023, qui prévoit une initiative visant à créer une bourse de produits de base dans une zone cacaoyère régionale déterminée, le Secrétariat de l'IICO a présenté une note conceptuelle et les termes de référence d'une étude de faisabilité sur la création d'une Bourse africaine du cacao (BAC) aux fins de son approbation par le Conseil international du cacao à sa 37^e session extraordinaire en décembre 2022.

En effet, l'Afrique produit actuellement environ 4 millions de tonnes de fèves de cacao par an, générant un revenu estimé à environ 12 milliards de dollars US. Cependant, son secteur cacaoyère continue de se caractériser par des degrés élevés d'inefficacité de la production et de la commercialisation.

Une bourse de produits de base est une plateforme de commercialisation sur laquelle de multiples acheteurs et vendeurs négocient des contrats liés à des produits de base selon des règles et des procédures établies par la bourse. Les bourses de produits de base peuvent donc contribuer à créer des chaînes de valeur plus efficaces via l'amélioration et l'accès facilité au stockage, la définition claire de normes de qualité, le renforcement de la traçabilité, l'amélioration de l'accès au financement, une formation des prix plus efficace et transparente et l'accès aux instruments de gestion des risques de prix si des contrats à terme ou des options sont échangés.

Dans cette optique, l'IICO a commandité une étude visant à analyser la faisabilité de la création d'une Bourse africaine du cacao (BAC) apportant des avantages au secteur cacaoyère africain. Cette étude de faisabilité comporte deux phases. La phase I comprend une analyse détaillée des chaînes de valeur du cacao au Cameroun, Côte d'Ivoire, le Ghana et le Nigéria concernant la production de cacao, l'agrégation, le commerce, le financement, l'organisation et la réglementation, ainsi que l'élaboration d'un ensemble limité d'options de conception d'une bourse de produits de base avec trois composantes relatives au marché au comptant, aux instruments dérivés et au financement du commerce.

Après la réalisation satisfaisante de la Phase I de l'étude, un atelier des parties prenantes a été organisé à Accra, au Ghana, les 21-22 juin 2023. L'objectif de l'atelier était de choisir le modèle de bourse de produits de base le plus approprié pour une analyse en profondeur dans la Phase II de l'étude. En outre, cet atelier a facilité l'engagement de discussions et de délibérations entre de hauts responsables représentant des acteurs clés des secteurs public et privé de la filière. Cette plateforme interactive a permis d'échanger des points de vue et de parvenir à un consensus sur la meilleure voie à suivre.



Comme le rappelle le Plan d'action stratégique quinquennal de l'ICCO, de nombreux défis doivent être relevés pour parvenir au développement durable du secteur cacaoyer. L'un d'eux concerne les problèmes de sûreté alimentaire, qui deviennent un obstacle de plus en plus important à la durabilité de la production et du commerce de cacao à l'échelle mondiale.

● **Constitution d'un Groupe d'experts sur la sûreté alimentaire**

L'un des objectifs de l'Accord international de 2010 sur le cacao (AIC) consiste à « Encourager les Membres à promouvoir la qualité et l'innocuité du cacao, en mettant notamment l'accent sur les caractéristiques aromatiques spécifiques, l'intégrité des fèves, et à développer des procédures de sécurité alimentaire appropriées dans le secteur du cacao ». Compte tenu du regain d'attention pour la sûreté alimentaire et de ses répercussions sur l'économie cacaoyère mondiale, le Conseil a constitué un Groupe de travail d'experts sur la sûreté alimentaire (EWG-FS) afin de favoriser la réalisation de cet objectif de l'AIC 2010.

Le caractère nécessaire et urgent d'un tel groupe a été souligné par les résultats des webinaires sur la sûreté alimentaire récemment coorganisés par l'ICCO, l'Association européenne du cacao (ECA), l'Association des industries de la chocolaterie, de la biscuiterie et de la confiserie de l'UE (CAOBISCO) et le Cocoa Joint Research Fund (CJRF). En conséquence, lors de sa 44^e réunion en septembre 2022, la Commission consultative a recommandé au Conseil de constituer un Groupe de travail d'experts sur la sûreté alimentaire.

Dans ce contexte, le mandat de ce groupe a été adopté au cours de la 37^e session extraordinaire du Conseil international du cacao en décembre 2022.

Les principaux objectifs de l'EWG-FS ont été définis comme suit :

- i. Servir de forum pour le dialogue, la coopération et le partage de connaissances ou d'informations entre les producteurs de cacao, les consommateurs de cacao et l'industrie cacaoyère sur les problèmes de qualité du cacao et de sûreté alimentaire dans la chaîne d'approvisionnement en cacao.*
- ii. Examiner les risques et les préoccupations en matière de sûreté alimentaire dans la chaîne d'approvisionnement du cacao.*
- iii. Examiner les systèmes de contrôle alimentaire des pays importateurs de cacao en ce qui concerne les législations et les normes relatives aux exigences de qualité et aux problèmes de sûreté alimentaire dans le secteur cacaoyer.*
- iv. Évaluer le cadre de suivi et de conformité des normes de qualité et de sûreté alimentaire pour les pays producteurs de cacao.*
- v. Élaborer des stratégies pour améliorer la capacité des pays producteurs de cacao à produire un « cacao de qualité totale » propre à la consommation.*

● **Rapport sur les recommandations du Groupe de travail sur la promotion générique de la consommation de cacao**

Au cours de la 104^e session ordinaire du Conseil international du cacao en septembre 2021, le Secrétariat de l'ICCO a présenté le document CB/42/2 intitulé Stratégies de promotion générique de la consommation de cacao. Ce document contient une approche visant à encourager la consommation de cacao. Pour donner suite à cette présentation, le Conseil a constitué un Groupe de travail sur la promotion générique de la consommation de cacao (WG-GPCC).

Ce groupe de travail avait pour mandat d'adresser des recommandations au Conseil dans trois domaines clés :

- 1. Les stratégies de communication à l'appui d'une campagne de promotion générique.*
- 2. L'harmonisation des messages de promotion entre les secteurs public et privé.*
- 3. La promotion de la demande de cacao et le développement et des sous-produits du cacao.*

Pour atteindre ces objectifs, le Secrétariat de l'ICCO a invité des praticiens et des experts à partager leur expérience et leurs points de vue avec les membres de ce groupe de travail. M. Samir Giha, président de l'Association péruvienne de promotion du chocolat (APROCHOC), a été élu président du WG-GPCC. Dans le cadre de cette initiative, six webinaires ont été organisés au total entre février 2022 et juillet 2023, durant lesquels les experts ont prononcé des interventions, qui ont été suivies de séances de questions-réponses et de discussions avec les membres du WG-GPCC.

À l'issue de ces travaux, des recommandations ont été émises par le groupe de travail dans les trois domaines mentionnés, le WG-GPCC ayant préconisé en particulier ce qui suit :

- Une étude devrait être réalisée pour évaluer la demande potentielle de produits de cacao existants sur les marchés émergents, en particulier en Asie.
- Le modèle de promotion générique de la consommation de cacao devrait être conçu et diffusé dans le domaine public pour servir d'outil de promotion de la consommation de cacao. Ce modèle mis à jour sera présenté à la prochaine session du Conseil en avril 2024.
- Des efforts supplémentaires sont nécessaires pour s'engager avec le secteur privé dans des initiatives conjointes d'élaboration de messages de promotion et de soutien financier.
- Le Secrétariat de l'ICCO devrait mener des consultations avec les parties prenantes pour compléter la fiche d'information sur les sous-produits du cacao. Cette fiche actualisée sera présentée lors de la prochaine session du Conseil en avril 2024.
- Une étude exhaustive devrait être menée, sur la base de données primaires et secondaires, afin d'évaluer les processus et les produits les plus prometteurs dérivés des sous-produits du cacao catalogués. Cette analyse devrait englober plusieurs secteurs, dont l'alimentation, la cosmétique et autres. Elle devrait également prendre en compte la valeur ajoutée créée au niveau de l'exploitation/de la coopérative en Afrique, en Amérique latine et en Asie.





● **L'Accord international de 2010 sur le cacao**

L'Accord international de 2010 sur le cacao est le fondement légal qui régit le fonctionnement de l'Organisation. Il fournit des orientations sur l'exécution efficace des activités du Secrétariat. L'un de ses principaux objectifs est d'encourager la collaboration entre les pays Membres exportateurs et importateurs, en mettant l'accent sur l'importance d'une collaboration étroite avec le secteur privé.

Les pays exportateurs et importateurs peuvent devenir parties à l'AIC 2010 en signant l'Accord ou en déposant un instrument d'adhésion.

● **Dernière prorogation de l'AIC 2010**

Lors de sa 108^e session ordinaire tenue du 2 au 6 octobre 2023, le Conseil international du cacao a adopté la décision suivante :

LE CONSEIL INTERNATIONAL DU CACAO

Considérant que l'Accord international de 2010 sur le cacao prendra fin le 30 septembre 2024 à la suite de sa première prorogation, comme décidé par le Conseil en juillet 2021 ;

Constatant que les Membres ont besoin d'une période suffisante pour mener à bien leur processus interne afin de soumettre une notification d'acceptation de l'Accord international de 2010 sur le cacao amendé ;

Observant que conformément aux dispositions de l'article 62(4), le Conseil peut proroger l'Accord, en totalité ou en partie, pour deux années cacaoyères supplémentaires ;

DÉCIDE

De proroger l'Accord international de 2010 sur le cacao, en totalité, pour une période de deux ans, conformément à l'article 62, prolongeant sa période de validité jusqu'au 30 septembre 2026 ;

De confirmer que le nouveau délai accordé aux Membres pour la soumission des notifications d'acceptation de l'Accord international sur le cacao de 2010 est le 30 septembre 2025 ;

De charger le Président du Conseil de communiquer cette décision au Secrétaire général des Nations Unies, en qualité de dépositaire de l'Accord international de 2010 sur le cacao.

● Révision de l'annexe C de l'AIC 2010

Les 13 et 14 juin 2023 à Antananarivo, Madagascar, le Panel ad hoc sur le cacao fin a examiné les dossiers soumis par les pays souhaitant être inscrits ou maintenus à l'annexe C de l'AIC 2010. Sur la base des recommandations émises par le Panel, le Conseil de l'ICCO a décidé de réviser l'annexe C comme suit :

LE CONSEIL INTERNATIONAL DU CACAO,

CONSIDÉRANT l'appel à soumission de dossiers nationaux au Panel ad hoc sur le cacao fin (« le Panel ») lancé par le Secrétariat de l'ICCO en février 2023 ;

CONSIDÉRANT les délibérations du Panel sur la révision de l'annexe C de l'Accord international de 2010 sur le cacao [AIC] tenues les 13 et 14 juin 2023, au Radisson Blu Waterfront à Antananarivo, Madagascar ;

CONSIDÉRANT les demandes de révision des recommandations du Panel adressées au Secrétariat de l'ICCO par trois (3) pays Membres de l'ICCO, à savoir la Colombie, l'Équateur et le Venezuela ;

CONSIDÉRANT la demande de la République dominicaine visant à obtenir une dérogation jusqu'à la soumission d'un nouveau dossier national ;

CONSIDÉRANT l'établissement d'un Comité de révision et la soumission par le président du Panel des recommandations révisées au Directeur exécutif de l'ICCO ;

DÉCIDE D'AMENDER L'ANNEXE C DE L'AIC 2010 COMME SUIT.

RÉVISION DE L'ANNEXE C DE L'ACCORD INTERNATIONAL DE 2010 SUR LE CACAO

PAYS PRODUCTEURS EXPORTANT EXCLUSIVEMENT OU PARTIELLEMENT DU CACAO FIN

| PAYS | Décision du Conseil Octobre 2023 <i>(% des exportations totales de fèves de cacao)</i> |
|--------------------------------|--|
| Brésil | 100 % |
| Cameroun | a/ |
| Colombie | 80 % |
| Costa Rica | 100 % |
| République Dominicaine | a/; b/ |
| Équateur | 75 % |
| El Salvador | 100 % |
| Ghana | a/ |
| Grenade | 100 % |
| Haïti | 10 % |
| Indonésie | 10 % |
| Jamaïque | 100 % |
| Madagascar | 100 % |
| Malaisie | a/ |
| Nicaragua | 80 % |
| Papouasie-Nouvelle-Guinée | 80 % |
| Pérou | 75 % |
| Trinité-et-Tobago | 100 % |
| Rép. bolivarienne du Venezuela | a/ |
| Vietnam | 80 % |

Notes:

- a/ Il existe des exportations de fèves de cacao fin mais le Panel n'est pas en mesure pour le moment d'évaluer et de déterminer un pourcentage.
- b/ La République dominicaine sera invitée à soumettre un dossier national au Panel ultérieurement.



Visites de travail dans les pays Membres

Le Secrétariat de l'ICCO conserve sa position influente sur le marché mondial du cacao en s'engageant activement auprès des pays Membres et d'autres acteurs clés de la chaîne de valeur du cacao. Cet engagement est attesté par la série de visites de travail réalisées par le Directeur exécutif au cours de l'année cacaoyère 2023/2024, axées sur le renforcement de la coopération et sur la participation à des événements phares dans l'ensemble de la filière.

● **Revitalisation de l'industrie cacaoyère, République du Congo**

Du 9 au 12 octobre 2022, le Directeur exécutif s'est rendu à Brazzaville à l'invitation du Gouvernement de la République du Congo, pour discuter de ce sujet. La République du Congo étudie actuellement la possibilité de devenir Membre de l'ICCO.

● **National Cocoa Festival à Akure, Nigéria**

Du 12 au 16 octobre 2022, le Directeur exécutif s'est rendu au Nigéria avec le Chef de projets pour participer au National Cocoa Festival à Akure, à l'invitation de la Cocoa Farmers Association of Nigeria (CFAN).

● **Réunion des partenaires de la WCF 2022 à Bruxelles, Belgique**

Le 26 octobre 2022, le Directeur exécutif est intervenu en qualité de modérateur à la réunion des partenaires de la World Cocoa Foundation (WCF) 2022 qui s'est déroulée à Bruxelles, en Belgique.

● **Salon du Chocolat à Paris, France**

À la fin d'octobre 2022, le Directeur exécutif s'est rendu à Paris pour assister au Salon du Chocolat. Ce voyage lui a permis de discuter de l'organisation du Panel sur le cacao à venir avec le Président du Panel et le représentant du pays hôte, Madagascar, ainsi que d'assister à d'autres réunions.

● **National Cocoa Congress à Davao, Philippines**

Le Directeur exécutif s'est rendu à Davao pour participer en qualité de conférencier invité au premier National Cocoa Congress [24-25 novembre 2022], à l'invitation du Philippines Cocoa Council. Parallèlement, le Directeur exécutif a profité de ce voyage pour se réunir avec les autorités de Thaïlande et de Singapour les 22 et 23 novembre. Les Philippines étudient actuellement la possibilité de devenir Membre de l'ICCO.

● **Deuxième édition du Symposium international sur la recherche cacaoyère (ISCR) à Montpellier, France**

Le Directeur exécutif, accompagné de plusieurs membres du personnel du Secrétariat de l'ICCO, s'est rendu à Montpellier pour le deuxième Symposium international sur la recherche cacaoyère, organisé conjointement par l'ICCO et le CIRAD du 5 au 7 décembre 2022. Cet événement a été suivi de la 37^e session extraordinaire du Conseil international du cacao, le 8 décembre 2022.



● **Salon du Chocolat de Tokyo, Japon**

Le Directeur exécutif a assisté au Salon du Chocolat au Japon et s'est réuni avec les autorités japonaises (ministère de l'Agriculture et de la Pêche-MAFF), la Chocolate & Cocoa Association of Japan (CCAJ) et d'autres acteurs du secteur cacaoyer, entre le 23 et le 28 janvier 2023.

● **Dîner de la Federation of Cocoa Commerce (FCC) à Londres, Angleterre**

Le 5 mai 2023, le Directeur exécutif a assisté au FCC Cocoa Dinner à Londres.

● **Réunion à la Chambre de commerce chinoise à Londres, Angleterre**

Le Directeur exécutif s'est rendu à Londres les 23 et 24 mai 2023 pour participer à plusieurs réunions, parmi lesquelles des discussions avec une délégation chinoise à la Chambre de commerce chinoise et une réunion avec le président du Comité administratif et financier pour examiner les résolutions adoptées lors de la réunion du Comité en avril 2023.

● **Réunion avec le groupe PROBA à Bruxelles, Belgique**

Le Directeur exécutif a participé à une réunion le 25 mai 2023 pour discuter du Plan d'action stratégique de l'ICCO 2024-2029 avec le groupe PROBA, et s'est également réuni avec l'Ambassadeur de Madagascar à Bruxelles. Par ailleurs, le Directeur exécutif a eu un rendez-vous avec le conseiller diplomatique de S.M. la Reine Mathilde. Le 26 mai 2023, il a effectué une visite de Square (lieu de la 5^e édition de la Conférence mondiale sur le cacao) avec l'organisateur professionnel de congrès.

● **Atelier sur l'adaptation de la culture du cacao et du café au changement climatique à Yaoundé, Cameroun**

Du 5 au 9 juin 2023, le Directeur exécutif s'est rendu au Cameroun pour participer à une conférence consacrée à l'impact du changement climatique sur les secteurs du café et du cacao, à l'invitation du Gouvernement camerounais.

● **Réunion du Panel ad hoc sur le cacao fin de 2023 à Antananarivo, Madagascar**

Du 11 au 18 juin 2023, le Directeur exécutif s'est rendu à Madagascar pour assister à la réunion du Panel ad hoc de l'ICCO sur le cacao fin de 2023 organisée par l'ICCO et le gouvernement de Madagascar.

● **Atelier sur l'étude de faisabilité de la Bourse africaine du cacao (BAC) à l'intention des parties prenantes à Accra, Ghana**

Le Directeur exécutif et le Chef de projets se sont rendus à Accra pour assister à l'atelier sur l'étude de faisabilité (phase I) de la Bourse africaine du cacao (BAC) à l'intention des parties prenantes, organisé par le Ghana Cocoa Board (20-23 juin 2023).

● **8^e Conférence internationale indonésienne sur le cacao et dîner à Bali, Indonésie**

Du 13 au 15 septembre 2023, le Directeur exécutif s'est rendu à Bali pour participer en qualité de conférencier invité à la 8^e Conférence internationale indonésienne sur le cacao et au dîner organisé à cette occasion, à l'invitation de l'Indonesian Cocoa Association (INCA-ASKINDO). Dans son allocution d'ouverture, le Directeur exécutif a abordé le thème « Changement de paradigme : une filière mondiale du cacao et du chocolat axée sur l'innovation, la croissance et la durabilité ». Il est également intervenu à la séance de panel VII, au sujet de « L'orientation des politiques mondiales pour le cacao et le chocolat ».





Contacts avec la Banque africaine de développement (BAD) et Afreximbank pour soutenir la création d'une Bourse africaine du cacao (BAC)

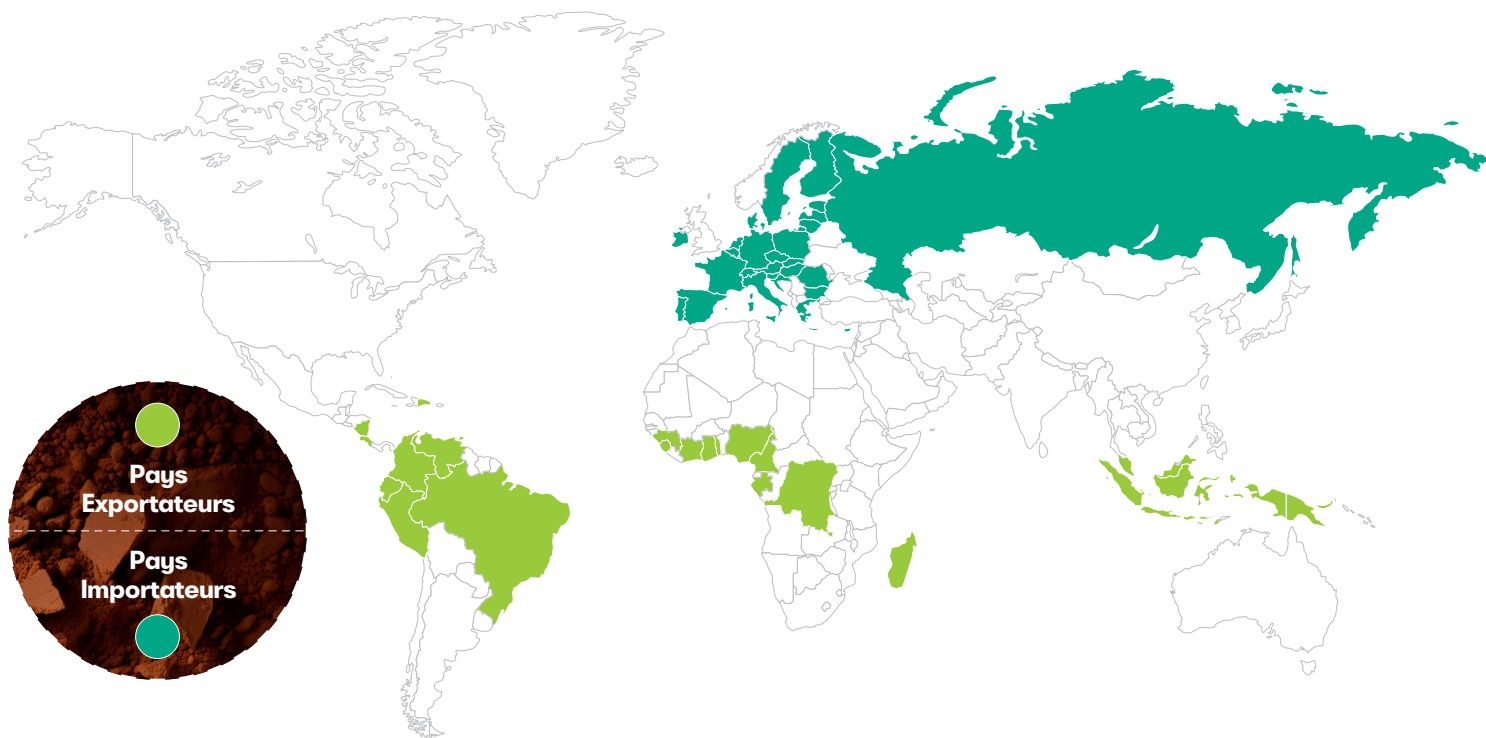
L'Organisation internationale du cacao, habilitée par les accords internationaux sur le cacao, a la responsabilité de soutenir ses pays Membres dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et d'initiatives favorisant la croissance rapide des marchés cacaoyers. L'objectif principal est de parvenir à une économie cacaoyère mondiale durable et de garantir des revenus équitables à tous les acteurs de la chaîne de valeur du cacao, en mettant l'accent sur l'obtention d'un revenu décent pour les cacaoculteurs.

Dans ce contexte, l'Organisation collabore activement avec ses pays Membres producteurs de cacao en Afrique dans l'optique de la création d'une Bourse africaine du cacao (BAC). La phase I de l'étude de faisabilité est terminée et l'équipe du projet au sein du Secrétariat travaille actuellement à l'obtention d'une subvention potentielle de la Banque africaine de développement (BAD) et d'Afreximbank pour la phase II.

Au moment de la rédaction de ce rapport, des premiers contacts ont déjà été établis avec des hautes responsables du service de la Finance Agricole et du Développement Rural de la BAD et du service des Bourses et de l'Assistance technique d'Afreximbank.



La composition de l'Organisation internationale du cacao au 1^{er} octobre 2023 s'établit comme suit :



52
Pays membres

23
Pays exportateurs

29
Pays importateurs

92%
Des exportations mondiales de cacao

80%
Des importations mondiales de cacao

Pays membres

EXPORTATEURS

- Brésil
- Cameroun
- Colombie
- Congo, Rép. dém. du
- Costa Rica
- Côte d'Ivoire
- République dominicaine
- Équateur
- Gabon
- Ghana
- Guinée
- Indonésie
- Libéria
- Madagascar
- Malaisie
- Nicaragua
- Nigéria
- Papouasie Nouvelle Guinée
- Pérou
- Sierra Leone
- Togo
- Trinité-et-Tobago
- Venezuela

Pays membres

IMPORTATEURS

- Union européenne
- Autriche
- Belgique
- Bulgarie
- Croatie
- Chypre
- République tchèque
- Danemark
- Estonie
- Finlande
- France
- Allemagne
- Grèce
- Hongrie
- Irlande
- Italie
- Lettonie
- Lituanie
- Luxembourg
- Malte
- Pays-Bas
- Pologne
- Portugal
- Roumanie
- République slovaque
- Slovénie
- Espagne
- Suède
- Russie
- Suisse

● **Comment devenir Membre ?**

Pour qu'un pays devienne Membre de l'ICCO, son gouvernement devra signer l'Accord international sur le cacao en vigueur. Le présent Accord international de 2010 est ouvert à la signature par tout représentant dûment habilité de tout pays importateur ou exportateur de cacao.

Les procédures de ratification propres à chaque pays pouvant être relativement longues, le gouvernement pourra appliquer l'Accord à titre provisoire, dès sa signature. Pour ce faire, le pays devra notifier au Secrétariat Général des Nations Unies son intention de devenir Membre. Le pays deviendra alors membre à titre provisoire dès la signature jusqu'à la date de dépôt de ses instruments de ratification.

Le Secrétaire Général des Nations Unies étant le dépositaire de l'Accord, les instruments de ratification, d'acceptation, d'approbation, selon les procédures constitutionnelles propres à chaque pays, doivent être déposés auprès de la Section des traités, au siège des Nations Unies, à New York.





Resources

Budget administratif

Les activités du Secrétariat de l'ICCO sont principalement financées par les contributions des pays Membres, sur la base de leurs exportations ou importations nettes de cacao. Pour l'année cacaoyère 2022/2023, le budget administratif total s'élevait à 3 102 754 €, soit une légère hausse de 8 923 € (0,003 %) par rapport au budget administratif précédent, qui s'élevait à 3 093 830 €.

Des fonds supplémentaires pour le fonctionnement du Secrétariat proviennent d'autres sources de revenus, notamment les ventes de publications telles que le Bulletin trimestriel de statistiques cacaoyères et l'Annuaire mondial du cacao, les intérêts perçus sur le Fonds de réserve et plusieurs autres formes de recettes.

À l'approche de la clôture de l'exercice budgétaire 2022/2023, le Secrétariat prévoyait un montant de dépenses réel d'environ 3 009 162 €, soit 97 % du budget alloué pour 2022/2023. Ces économies proviennent essentiellement de la sous-utilisation de certains postes budgétaires tels que personnel temporaire et les heures supplémentaires et les indemnités pour charge de famille au chapitre des frais de personnel. Cela devrait donner lieu à une réduction des dépenses de 93 592 €, soit 3 % des dépenses budgétisées, ce qui est nettement inférieur aux exercices précédents.

Le montant total des recettes attendues pour l'exercice budgétaire 2022/2023 s'élève à 3 058 196 €. Le manque à gagner de 44 558 € est principalement dû au niveau des ventes de publications et d'autres recettes par rapport aux prévisions, malgré l'augmentation du montant des intérêts perçus sur le Fonds de réserve.

D'après la situation financière décrite ci-dessus, l'exercice budgétaire 2022/2023 devrait produire un excédent de 49 034 €.

Reconduction du Directeur exécutif en poste

À sa 107^e session ordinaire, tenue à Abidjan, en Côte d'Ivoire, du 25 au 28 avril 2023, le Conseil international du cacao a décidé de prolonger de cinq ans le mandat du Directeur exécutif, M. Michel Arrion, jusqu'au 30 septembre 2028.

M. Arrion s'est montré reconnaissant au Conseil international du cacao de lui permettre de poursuivre sa contribution au secteur cacaoyer. Il a souligné l'importance de continuer d'encourager la collaboration et l'innovation pour relever les défis du secteur.

« La chaîne de valeur du cacao est confrontée à une série d'enjeux complexes, allant des inégalités économiques et sociales au changement climatique, » a déclaré M. Arrion. « Je m'engage à travailler avec nos Membres et nos partenaires pour développer des solutions innovantes en faveur d'une économie cacaoyère durable et équitable ».

L'Organisation internationale du cacao célèbre 50 ans d'engagement pour un cacao durable et un revenu décent pour les producteurs

Le 3 octobre 2023, l'ICCO a célébré son 50^e anniversaire lors d'une cérémonie tenue à Abidjan, Côte d'Ivoire, marquant ainsi un demi-siècle d'engagement pour la croissance durable du secteur du cacao et pour un revenu décent des cacaoculteurs, partout dans le monde.

Cet événement, qui a rassemblé plus de 1 000 participants, a été rehaussé par la présence du Président de la République de Côte d'Ivoire, Son Excellence M. Alassane Ouattara, et de Son Excellence M. Nana Akuffo-Addo, Président de la République du Ghana.



M. Patrick Achi, Premier Ministre et Chef du Gouvernement de Côte d'Ivoire, les présidents des institutions présentes dans le pays, Dr. Souleymane DIARRASSOUBA, Ministre du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion des PME, d'autres membres du Gouvernement ivoirien et le Directeur Général du Conseil du Café-Cacao de Côte d'Ivoire ont également pris une part active à cet évènement.

Les Représentants des 52 pays membres de l'ICCO, le Corps Diplomatique, les Organisations Internationales, les Représentants de la société civile, du secteur privé local et international ont tous été mobilisés afin de marquer leur adhésion et leur soutien aux actions de l'ICCO.

Sur le thème « L'ICCO, la durabilité de l'économie mondiale du cacao et le revenu décent des producteurs », les participants ont assisté à une communication du professeur Chalmin, de l'Université Paris Dauphine.

Ce 50^e anniversaire a été l'occasion non seulement de faire le bilan des actions de l'Organisation, mais également de réfléchir aux défis futurs du secteur du cacao.





Intensification des efforts pour augmenter les revenus des producteurs dans le cadre du prochain Plan d'action de l'Organisation pour la période 2024-2029

L'ICCO a pour mission essentielle de renforcer le secteur mondial du cacao, d'encourager son développement durable et de maximiser les bénéfices pour toutes les parties prenantes. Pour mener à bien cette mission, l'ICCO a élaboré un Plan d'action stratégique qui définit la feuille de route de ses activités sur une période de cinq ans.

Dans ce contexte, à la 108^e session ordinaire du Conseil international du cacao, le Directeur exécutif a soumis un projet de Plan d'action stratégique (2024-2029) à l'examen du Conseil.

Le projet de plan stratégique souligne essentiellement qu'en dépit des innombrables initiatives des secteurs privé et public, y compris les partenariats, la durabilité économique du secteur agricole n'a pratiquement pas progressé depuis dix ans. Il signale que cet aspect représente le plus grand défi pour l'économie cacaoyère mondiale.

Il souligne également que la pauvreté des communautés cacaoyères résulte de l'interaction complexe entre, d'une part, les problèmes structurels qui caractérisent les petites exploitations – faibles rendements, exploitations de petite taille et manque de capacité – et, d'autre part, l'incapacité des parties prenantes à exploiter toutes les opportunités de marché disponibles et à accroître la valeur ajoutée du cacao, tout cela s'ajoutant parfois au manque de préparation pour réagir aux changements des cadres institutionnels et des pratiques commerciales.

D'autres facteurs externes accentuent en outre ce problème, notamment le fonctionnement du marché et la gouvernance du secteur. Les prix du cacao ne reflètent pas les coûts environnementaux et sociaux négatifs de la production cacaoyère. De plus, les acteurs du secteur cacaoier donnent un sens différent à la notion de durabilité en fonction des intérêts de leurs actionnaires ou de leurs électeurs. Ainsi, leurs activités, leurs politiques et leurs pratiques commerciales ne sont pas nécessairement axées en priorité sur la lutte contre la pauvreté des petits exploitants.

L'augmentation des revenus des cacaoculteurs est donc l'objectif essentiel proposé dans le Plan d'action stratégique (PAS) de l'Organisation pour les années 2024 - 2029.

Cependant, les pays Membres de l'ICCO ne peuvent pas résoudre ces problèmes de manière linéaire du fait de l'existence d'une boucle de rétroaction liant ces facteurs endogènes et exogènes. Compte tenu de ce qui précède, le PAS proposé est structuré de manière à atteindre cinq objectifs distincts :

- (i) Améliorer la transparence du marché ;*
- (ii) Contribuer au développement du marché ;*
- (iii) Renforcer la durabilité du secteur ;*
- (iv) Améliorer la gouvernance ; et*
- (v) Améliorer la gestion des ressources du Secrétariat.*

Il convient de souligner que chacun de ces objectifs porte sur les facteurs qui contribuent directement et indirectement à la pauvreté des petits exploitants.

Une version révisée sera soumise à l'approbation du Conseil à sa 109^e session ordinaire en avril 2024.



Titulaires de charges durant l'année cacaoyère 2022/2023

Conseil international du cacao

Président : M. Abel Fernandez (République dominicaine)

Vice-Président : Dr Olinga Narcisse (Cameroun)



Comité administratif et financier

Président : S.E. M. Aly Touré, Représentant permanent de la Côte d'Ivoire auprès des organisations internationales de produits de base

Vice-Président : Représentant de la délégation de l'UE



Comité économique

Président : S.E. M. Michael Wimmer (Belgique), puis S.E. Mme Carole van Eyll (Belgique)

Vice-Président :



Commission consultative

Président : M. Lucas Jasman, Directeur d'exploitation de BT Cocoa

Vice-Président : M. Michiel Hendriksz, PDG de FarmStrong Foundation



Porte-parole

Pays exportateurs : S.E. M. Aly Touré (Côte d'Ivoire)

Pays importateurs : Mme Zoé Druilhe (Commission européenne)



Secrétariat

Directeur exécutif : M. Michel Arrion

Directeur de la Division économique, des statistiques et du développement durable :
M. Michele Nardella



ORGANISATION INTERNATIONALE DU CACAO

ICCO Building
II-Plateaux ENA - Avenue Boga Doudou
Abidjan Côte d'Ivoire
06 BP 1166 Abidjan 06

Tel.: +225 27 22 51 49 50/51

www.icco.org

Twitter: @IntlCocoaOrg

Linkedin: International Cocoa Organization (ICCO)

